



« La solidarité des aidants fait économiser 7 milliards d'euros à l'Etat chaque année »

Comme tous les ans depuis 2009, le 6 octobre se tient la journée nationale des aidants. Ces personnes, souvent invisibles, participent pourtant à la cohésion sociale de notre société, grâce à leur solidarité. Contrairement aux idées reçues, nous sommes tous concernés et serons peut-être amenés, demain, à aider un proche fragilisé par une maladie, un handicap, le vieillissement. Claudie Kulak, présidente du collectif Journée nationale des aidants, nous en dit plus sur ces aidants, leurs difficultés et l'importance d'une telle journée.

UP le Mag : Qui sont les aidants ? Pouvez-vous nous donner quelques chiffres éclairants ?

Claudie Kulak : La France compte 11 millions d'aidants, ils seront 17 millions en 2020 selon les estimations. La moitié sont actifs et doivent concilier leur vie professionnelle et leur rôle d'aidant. 80% des soins sont apportés par les aidants.

Ces aidants sont invisibles et souvent méconnus des Français, même si ce rôle est de plus en plus connu...

La solidarité des aidants fait économiser 7 milliards d'euros à l'Etat chaque année. Et pourtant cette solidarité nationale oeuvre en silence, de façon invisible, isolée et en difficultés. Sans aidant, il n'y aurait pas pour ces personnes fragiles de parcours de soins, d'aides à la personne. Les aidants sont au coeur de la fragilité. Sans eux, l'Etat devrait prendre en charge ces personnes. Ainsi, soutenir les aidants, c'est soutenir ceux qui sont aidés. Ils sont indispensables dans la société solidaire dans laquelle on souhaite vivre.

En quoi l'Etat a fait des progrès dans la reconnaissance du rôle des aidants ?

La loi d'adaptation de la société au vieillissement a reconnu la place de l'aidant, grâce à la mise en place d'un dispositif de financement du répit. Par ailleurs, ce texte permet désormais à tout salarié de demander trois mois de congés à son entreprise – qui ne peut les refuser – pour aider un proche. Le hic, c'est que ce congé n'est pas rémunéré. Et généralement, l'aidant ne peut pas se permettre de se passer de son salaire. D'autant plus, que la prise en charge d'un proche fragilisé a un coût. Le baromètre Carac Opinion way [étude « Argent et entraide familiale : où en sont les Français ? » publiée en 2017, ndlr] a révélé qu'il s'élevait en moyenne à 2049 euros par an. Mais, bien souvent, cela coûte plus cher.

Cette année, la Journée nationale des aidants a pour thématique l'information destinée aux aidants. Pourquoi ?



60% des aidants ne font pas appel aux services de proximité donc ils pourraient bénéficier. Ceci pour deux raisons. Soit par méconnaissance, soit parce que les horaires de ces services ne sont pas compatibles avec une activité professionnelle. C'est pourquoi, cette année, nous avons décidé d'interpeller tous les acteurs des territoires sur cette question, afin de réfléchir ensemble à la manière de fournir les informations de proximité dont les aidants ont besoin. Les territoires fourmillent de services : les services à la personne, les particulier employeur, les accueils de jour, les lieux de répit, la domotique, la téléassistance...mais ils sont peu ou pas connus.

Sur quels sujets le collectif milite ?

Nous réalisons des actions concrètes. Elles ont pour but de donner de la visibilité aux aidants, d'interpeller les pouvoirs publics sur des sujets précis, comme sur la proximité territoriale cette année ou la conciliation vie professionnelle – vie d'aidant, l'an dernier.

Il faut faire avancer les choses de façon tangible. Outre le sujet des congés pour les aidants, une autre de nos préoccupations concerne la retraite des aidants. Aujourd'hui beaucoup vivent avec le minimum retraite parce que leur rôle d'aidant les a empêchés de travailler. Ces personnes ont participé à la cohésion sociale mais nous ne sommes pas capable de les protéger. Par ailleurs, nous revendiquons la simplification des démarches administratives. Enfin, nous pensons qu'il faut faire de la pédagogie. Les gens ont l'impression que ça ne peut pas leur arriver. Pourtant, nous allons tous vieillir et personne n'est à l'abri d'un accident de la vie. Il faut donc se prémunir et faire des actions de prévention sur la perte d'autonomie.